

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 DECEMBRE 2020

Le 08 décembre deux mille vingt, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de VILLECONIN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Maire.

Etaient présents : Serge LASCAR, Sarah INES, Gérald RANELY, Emmanuel SAGOT, Marie-Paule BERGER-CHAILLER, Romain LE BOEDEC, Frédéric REGNIER, Marie-Odile SOUVETON, Patricia LE COZ, Aurélie MORIZE, Edwige COTOT, Jacqueline DUSSEAUX

Etaient absents excusés : Claire FIALETOUX donne pouvoir à Romain LE BOEDEC, Gérald RANELY

Secrétaire de séance : Sarah INES

Le Procès -Verbal de la séance du 13 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE POLICE INTERCOMMUNALE PAR LA CCEJR
--

Vu l'article L.2212-5 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.512-2 du code de la sécurité intérieure,

Vu la délibération en date du 23 février 2017, portant création d'un service mutualisé de police municipale

Vu la délibération en date du 7 octobre 2020 portant renouvellement des conventions de mutualisation de mise à disposition d'agents de police municipale par la CCEJR aux communes membres

Considérant le besoin en matière de prévention de la délinquance et de la sécurité sur le territoire de la communauté de communes entre Juine et Renarde,

Considérant que les agents de police municipale recrutés par un EPCI peuvent être mis à disposition de l'ensemble de ses communes membres,

Considérant que les agents exercent, sur le territoire de chaque commune où ils sont affectés, les compétences mentionnées à l'article L. 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure et qu'ils sont placés sous l'autorité du Maire,

Considérant qu'il y a lieu de donner les moyens suffisants à chaque agent pour assurer sa défense et sa protection,

Considérant qu'il y a lieu de donner à chaque agent les moyens suffisants afin qu'il puisse s'assurer de l'exécution des arrêtés de police du maire et ainsi constater par PV les contraventions à ces arrêtés, ainsi qu'aux lois et règlements,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Demande la mise à disposition des agents de police municipale recrutés par la Communauté de Communes entre Juine et Renarde et qui seront placés sous l'autorité et la responsabilité du maire de la commune pour laquelle ils interviennent.
- Autorise le maire à signer toute convention de mise à disposition nécessaire à la mise en place et au fonctionnement de cette police municipale.
- Autorise le maire à signer la demande de port d'arme individuel des agents de la police municipale intercommunale

- Approuve la convention intercommunale de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat
- Approuve la convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune avec l'Agence Nationale de traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) ;

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE AU CONTROLE ET A L'ENTRETIEN DES POINTS D'EAU INCENDIE
--

Considérant que la prestation relative au contrôle et à l'entretien des Points d'Eau Incendie par la société VEOLIA arrive à échéance,

Considérant la nouvelle convention proposée par ladite Société,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nouvelle convention passée avec VEOLIA pour le contrôle et l'entretien des points d'eau incendie sur le territoire communal et charge le Maire de signer ladite convention.

Questions diverses :

Monsieur SAGOT s'interroge sur le respect du délai pour l'arrivée de la fibre en 2020.

Monsieur le Maire indique que les premières opérations devaient avoir lieu en 2020. Aujourd'hui, le premier jalon comprenant Saudreville et une grande partie de Bois Fourgon a été déployé. Des connections sont déjà effectives sur Saudreville et elles fonctionnent. En revanche, il n'a pas eu encore de retour d'Essonne numérique pour Bois Fourgon. Il informe notamment que ledit organisme travaille en parallèle sur le 2^{ème} et 3^{ème} jalon, ce dernier concernant le bourg et le reste de la commune. La Mairie a signé les arrêtés permanents d'intervention sur le territoire et on peut déjà voir qu'ils interviennent régulièrement pour la vérification des passages en souterrain et en aérien. La collectivité est toujours dans l'attente du retour des Bâtiments de France en ce qui concerne le boitier devant la mairie. Une fois la validation obtenue, les installations comme à Saudreville et Bois Fourgon pourront se faire.

D'après les retours, on pourrait presque avoir une garantie de fin de travaux en fin d'année 2021 s'il n'y a pas de nouveaux aléas car le premier jalon a lui, « essuyé les plâtres » concernant le positionnement des boitiers et notamment par le manque d'anticipation vis-à-vis des Bâtiments de France.

Monsieur SAGOT demande si le passage à la fibre est subordonné à la mise en place du boitier de répartition devant la mairie.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et rappelle que le bourg et le reste de la commune ont été placés au 3^{ème} jalon car cette partie de la commune n'était pas prioritaire contrairement à Saudreville ou Bois Fourgon.

Monsieur LASCAR indique qu'une équipe était hier en intervention Grande Rue pour le passage des câbles.

Monsieur le Maire précise que le déploiement se fait en 2 étapes. Une première où l'entreprise vérifie le passage des câbles pour éviter les blocages et intervenir si nécessaire et une deuxième où ils passent la fibre dans les fourreaux. Mais l'avancée sera d'autant plus visible lorsqu'il sera mis en place les petits boitiers blancs à 2m50 du sol où chacun viendra se raccorder.

Madame LE COZ demande si l'armoire de câbles positionnée devant chez elle sera changée.

Monsieur le Maire répond par la négative puisqu'il n'y a aucune obligation de raccordement à la fibre et que le filaire actuel reste.

Monsieur SAGOT indique que la demande devient pressante du fait de l'accroissement du télétravail.

Monsieur le Maire précise que le déploiement était prévu sur 3 ans et qu'il y a eu malheureusement un blocage pendant 3 mois cette année et une reprise plus difficile.

Monsieur SAGOT informe que le panneau de limitation à 50 km/h se trouvant à l'entrée de Villeconin en venant de Souzy est couvert de lierre.

Monsieur LASCAR va demander à ce que le nécessaire soit fait.

Madame LE COZ demande si la mairie a des nouvelles concernant la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire demande au secrétariat de transmettre la liste aux élus.

Madame LE COZ souhaiterait savoir s'il est prévu de faire connaissance avec le conseil Municipal des Enfants.

Madame DUSSEAUX informe qu'une réunion avec Mme DAUPHIN élue de Souzy la Briche doit être prévue mais qu'il faudra essayer de voir ça pour le prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire propose d'établir une convocation aux élus du Conseil Municipal des Enfants doublée d'un courrier aux parents.

Madame LE COZ demande s'il est possible d'avoir la liste des compétences sur laquelle ils vont pouvoir travailler.

Madame DUSSEAUX informe qu'il n'y a pas encore eu de réunion pour voir cela.

Monsieur le Maire précise que la seule réunion qui a eu lieu pour l'instant est celle de l'élection du Maire.

Madame DUSSEAUX précise qu'il a été décidé avec Mme DAUPHIN de reprendre leur programme et voir ce qui est réalisable et de leur expliquer ce qui ne l'est pas.

Monsieur LASCAR demande s'il est possible, indépendamment de leur programme, de leur attribuer des compétences.

Madame INES répond par la négative et indique que c'est leur choix. Normalement, ils devraient choisir des commissions comme dans un Conseil Municipal.

Malgré tout, Monsieur le Maire dit que le conseil municipal peut discuter avec eux et éventuellement être force de propositions.

Madame DUSSEAUX précise que l'idée est quand même de les aiguiller un peu et que leur programme puisse rejoindre les 2 programmes municipaux.

Monsieur SAGOT demande s'ils ont l'obligation de se réunir au moins une fois par an.

Madame DUSSEAUX répond qu'il a été prévu 2 Conseils Municipaux par an pendant leur temps scolaire.

Madame INES confirme que c'est une obligation car c'est un engagement à part entière.

En revanche Madame DUSSEAUX indique que les conseils seront chapotés par des élus, elle-même et Mme DAUPHIN.

Monsieur LASCAR demande s'il y aura des conseils communs avec les adultes et les enfants.

Madame DUSSEAUX répond que s'il y a un point à défendre, il sera peut-être demandé au maire enfant de venir en tant que porte-parole.

Monsieur LASCAR s'interroge sur la durée de leur mandat.

Madame DUSSEAUX précise que les élus de CM2 sont élus pour un an et que les élus de CM1 sont élus pour 2 ans. Les CM2 partant en 6ème seront remplacés par des élus de CM2 ou CM1 et fera l'objet d'une nouvelle élection.

Madame INES précise que le Maire enfant est élu tous les ans lors du conseil d'installation.

Madame SOUVETON indique qu'il y a eu une coupure d'électricité toute la journée chemin de St Chéron suite à des travaux dans une maison.

Monsieur le Maire dit que la mairie n'a pas été informée mais que normalement Enedis aurait dû faire le nécessaire pour prévenir les habitants de la rue et la Mairie.

La séance est levée à 21h07.

Le Maire,
Jean-Marc FOUCHER,

